



2025

KIT HORAIRE DE TRAVAIL

www.servi-paies.fr

1

GUIDE DE BONNES PRATIQUES: FIXER ET CONTRÔLER LES HORAIRES DE TRAVAIL

Introduction

Le Code du travail impose à l'employeur de contrôler la durée de travail du salarié, ce qui implique [REDACTED]. Les règles en la matière diffèrent selon l'horaire auquel le salarié est assujéti.

1. Salariés soumis à l'horaire collectif de travail

Règle générale

La fixation de l'horaire collectif relève du pouvoir de direction de l'employeur, à moins que [REDACTED]

Lorsque les salariés sont tenus de respecter un horaire collectif de travail, l'employeur doit [REDACTED]

Modalités pratiques

L'horaire collectif doit être daté et signé par l'employeur ou, sous la responsabilité de celui-ci, par la personne à laquelle il a délégué ses pouvoirs à cet effet [REDACTED]

Il doit ensuite être affiché en caractères lisibles et apposé [REDACTED]

Lorsque les salariés sont employés à l'extérieur de l'entreprise, l'horaire doit [REDACTED]

En cas de modification de l'horaire collectif, [REDACTED]

2. Règles particulières

Dans les entreprises, établissements, ateliers, services ou équipes où s'applique un dispositif d'aménagement du temps de travail dans les conditions fixées à l'article L. 3122-2 (répartition de la durée du travail sur une période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année), l'affichage doit indiquer :

· [REDACTED]

L'affichage des changements de durée ou d'horaire de travail doit être réalisé en respectant un délai de [REDACTED]

Par ailleurs, en cas d'organisation du travail par relais, par roulement ou par équipes successives, la composition nominative de chaque équipe, y compris les salariés mis à disposition par une entreprise de travail temporaire, doit être indiquée :

- [REDACTED]

Enfin, la programmation individuelle des périodes d'astreinte des salariés occupés selon l'horaire collectif doit [REDACTED]

[REDACTED]

3. Salariés non soumis à l'horaire collectif de travail

Règle générale

Lorsque les salariés d'un atelier, d'un service ou d'une équipe ne travaillent pas selon le même horaire collectif de travail affiché, la durée du travail de chaque salarié concerné doit être décomptée [REDACTED]

- [REDACTED]

Un arrêt du Conseil d'Etat du 1er février 2023 (n° 457116) rappelle que, lorsque le travail de tous les salariés d'un même service ou atelier ou d'une même équipe est organisé selon le même horaire collectif par l'employeur, le cas échéant après conclusion d'un accord collectif, il doit informer les salariés par affichage des heures auxquelles commence et finit chaque période de travail et adresser, avant son application, [REDACTED]

Dans les autres cas, [REDACTED]

Catégorie de salariés concernés

[REDACTED]

- [REDACTED]

4

NOTE DE SERVICE ENCADREMENT DU RECOURS AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES (- 50 salariés)

Préambule :

La présente note de service a pour objet de définir les conditions et modalités d'accomplissement des heures supplémentaires au sein de la société.

Elle rappelle les obligations des salariés et des responsables hiérarchiques en la matière, conformément aux dispositions applicables.

Article 1 - Champ d'application

La présente note de service s'applique à l'ensemble des salariés de l'entreprise, à l'exception

Article 2 - Définition des heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont les heures de travail effectuées au-delà de la durée légale de travail fixée à 35 heures par semaine, conformément aux dispositions de l'article L. 3121-28 du Code du travail.

Article 3 -

Article 4 - Procédure de demande d'heures supplémentaires

Le salarié qui envisage de réaliser des heures supplémentaires doit

Article 5 -

Article 6 - Enregistrement et suivi des heures supplémentaires

Les heures supplémentaires autorisées et réalisées doivent être enregistrées de manière fiable et vérifiable, conformément à l'article L. 3171-4 du Code du travail.

La Société mettra [REDACTED]

[REDACTED] - [REDACTED]

[REDACTED]

Article 8 - [REDACTED]

[REDACTED]

Article 9 - [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Article 10 - Manquements et sanctions

[REDACTED]

Article 11 - Publicité

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Fait à Mentionnez le lieu de signature de la note de service,

Le Indiquez la date de la note de service

Pour la Société

Indiquez les prénom et nom du signataire

Indiquez le mandat social ou le poste du signataire